

## SENNEVILLE SUR FECAMP - 76400 -

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE CONVOCATION**

20/02/2018

**DATE D’AFFICHAGE**

20/02/2018

L’an deux mil dix-huit,

Le deux mars à vingt heures trente minutes,

**Le Conseil Municipal** légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. LECOURT, Maire.

**Etaient présents :**

Mrs **Lecourt** Pascal, **Beaudet** Jean-Pierre, **Gobbe** Laurent, **Caret** Mickaël, **Fidelin** Philippe, **Wallet** Jérôme et **Monraisin** Claude

Et Mmes **Betous** Huguette, **Cuvier** Christelle, **Dubos** Patricia et **Denizot** Sylvie.

**Absents excusés :** **Lebas** Claude, et **Beaudet** Patrice et **Lefebvre** Bruno

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme DUBOS Patricia a été élue **secrétaire de séance**.

**Monsieur le Maire annonce au Conseil municipal le décès de Madame Monique LENORMAND, 3<sup>ème</sup> Adjoint. Le nombre de conseillers en exercice est de 14.**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l’unanimité.

- Monsieur le Maire fait le compte rendu des dernières réunions auxquelles il a participé.

Le 05 12 2017 : conseil métropolitain

Le 06 12 2017 : Bureau communautaire de l’Agglo

Le 11 12 2017 : Bureau d’études Sempaco/Siaepa

Le 18 12 2017 : Fête des lumières à Senneville

Le 20 12 2017 : Conseil communautaire de l’Agglo

Le 23 01 2018 : Bureau communautaire de l’Agglo

Le 30 01 2018 : Pôle métropolitain

Le 19 02 2018 : Commission finances de l’Agglo

Le 20 02 2018 : Bureau communautaire de l’Agglo

Le 27 02 2018 : Commission finances Mairie de Senneville

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d’évolutions ou changements au niveau d’entreprises de la Région :

- La Société AUBER qui ne désire pas acheter le site où elle est installée à cause de marnières détectées sur le terrain,
- SNET qui est reprise par Réseau Environnement. Le Directeur est Antoine BOUGUET,
- L’ancien site de la Bénédictine situé à Tourville les Ifs va être racheté par une société de traitement de déchets et de recyclage dans le domaine de la téléphonie « Morphosis »,

- A l'hôtel d'Entreprises, la société Vertige s'agrandit.

Monsieur le Maire « fait également le tour » des courriers reçus récemment en Mairie :

- Celui du Préfet informant la commune de Senneville d'une création Radar sur la D925,
- Celui de Madame Sornette concernant la mauvaise connexion Internet à Senneville.

#### **N° 02032018-01 – Vote du Compte Administratif 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à 0 voix contre, le compte administratif 2017 de la commune qui fait ressortir en total cumulé : Recettes 620 280.36 € et Dépenses 535 596.95 € soit un excédent de fonctionnement de 43 172.29 € et un excédent d'investissement de 41 511.12 €.

#### **N° 02032018-02 : Vote du Compte de Gestion 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2017 de la commune proposé par Monsieur Le Comptable du Trésor, dont les écritures sont conformes et n'appellent aucune observation.

#### **N° 02032018-03 – Affectation du Résultat**

Vu l'excédent cumulé de fonctionnement de 43 172.29 euros, l'excédent d'investissement de 41 511.12 euros, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement et celui d'investissement comme suit au BP communal 2018 :

Fonctionnement R002 : 43 172.29 euros

Investissement R001 : 41 511.12 euros

#### **N° 02032018-04 – Subventions aux associations**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'allouer les mêmes sommes que l'an passé aux associations communales. Ces dépenses seront inscrites au chapitre 65 de la section de fonctionnement du budget primitif 2018.

#### **N° 02032018-05 – Vote du Chapitre 11 du Budget Primitif 2018**

M. Le Maire après avoir détaillé le chapitre 011 du BP 2018, précise que la commission finances de la commune a adopté le BP 2018.

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le chapitre 011 du Budget Primitif 2017 pour un montant de 132 750 €.

-

#### **N° 02032018-06 – Programme d'Investissement 2018**

M. Le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de rénovations et de peinture de la salle des fêtes se terminent : le coût s'élève à 37 000 €.

Les travaux concernant l'accessibilité handicapés sont prévus pour un montant de 9 500 €.

L'achat de 2 buts de foot pour 1 000 €.

Le reliquat des frais d'effacement de réseaux s'élève à 3 546 €.

L'opération d'équipement des logiciels à la mairie seront de 850 €.

En ce qui concerne le columbarium et le relevage des tombes, les travaux s'élèveront à 8 343.76 €.

Un prêt va prendre échéance en 2019 de 700 € par mois et sera remplacé par un nouvel emprunt de 50 000 € sur 72 mois de 700 € par mois également afin de financer les travaux bâtiments communaux.

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le programme d'investissement 2018

#### **N° 02032018-06-01 – Réhabilitation de la salle des fêtes**

##### **Montant TTC**

COUVERTURE / Ent RIOULT	1 891.00 €
MENUISERIES EXTERIEURES/ Ent LALOI	12 612.50 €
ELECTRICITE/ Ent LP Nacelles	
PLAFOND/ DLPC	5 623.00 €
LAMBRIS/ Ent YVON	4 917.00 €
TOILE DE VERRE + PEINTURE : Ent BRICOMARCHE	658.75 €
/CARPENTIER	11 058.00 €
<b>Soit un coût TOTAL</b>	<b>36 760.25 €</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la réhabilitation de la salle des fêtes et inscrit le montant de 36 760.25 € au Budget Primitif 2018.

#### **N° 02032018-06-02 – Travaux de mise en accessibilité handicapés**

M. Le Maire présente le devis de l'entreprise TOFFOLUTTI pour les travaux d'enrobé et bordures pour la mise en accessibilité handicapés. Le montant des travaux s'élève à 10 340 € H.T. soit 13 008 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise TOFFOLUTTI pour les travaux d'enrobé et bordures pour la mise en accessibilité handicapés ;

- inscrit le montant de 13 008 € TTC au Budget Primitif 2018 à l'opération 301 ;
- et autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subvention pour un montant HT de 10 840.00 € auprès des organismes compétents.

#### **N° 02032018-06-03 – Achat de buts de football**

M. Le Maire propose l'achat de buts de football pour un montant de 1 000 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'achat de buts de football et inscrit le montant de 1 000 € au Budget Primitif 2018 à l'opération 300.

#### **N° 02032018-06-04 – Réseaux**

M. Le Maire présente au Conseil municipal une dépense de l'année 2013 de 3 546.00 € du SDE76 et qu'il convient de régler au Trésor public de Barentin.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la dépense de 3 546.00 € au SDE76 et inscrit le montant au Budget Primitif 2018 à l'opération 135.

#### **N° 02032018-07 – Nouvel emprunt pour travaux bâtiments communaux**

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 50 000,00 EUR.

Monsieur le Maire présente les offres de financement de la Caisse d'Épargne, du Crédit Agricole et de la Banque Postale.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance des offres de financement et après en avoir délibéré, **choisit** à l'unanimité, l'offre de la Banque Postale et **autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat :

Montant du contrat de prêt: 50000,00EUR

Durée du contrat de prêt : 6 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements pour travaux bâtiments communaux

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2024

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,73%

Echéances : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Commission d'engagement : 100,00 EUR

### QUESTIONS DIVERSES

- Mme Sylvie DENIZOT demande à Monsieur le Maire à quelle date seront distribués les bons destinés aux personnes âgées. Monsieur le Maire demande de bien vouloir l'excuser pour ce retard ; ceux-ci seront donnés le plus rapidement possible.
- Madame Patricia DUBOS demande également, au sujet du tri sélectif de plus en plus exigeant, comment fait-on pour avoir des bacs jaunes plus grands. Monsieur le Maire l'informe de se rapprocher du service rudologie de l'Agglo de Fécamp pour le ramassage des ordures ménagères.
- Contrats de location de la salle des fêtes : il sera précisé dans le règlement de la salle des fêtes de ne pas utiliser des grandes marmites de réchauffement de plats afin d'éviter de salir le plafond qui vient d'être refait (style Paëlla, couscous...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, Pascal LECOURT